

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Secrétariat général
Direction des ressources humaines

Département des relations sociales

Paris,

Le Ministre

à

Liste des destinataires in fine

Affaire suivie par : Nadège Courseaux
Nadège.courseaux@developpement-durable.gouv.fr
Tél. 01 40 81 62 69– Fax : 01 40 81 30 39

Objet : renouvellement des comités techniques paritaires par
consultation des personnels (CTPC et CTPS)

La réorganisation de l'administration centrale du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire rend nécessaire la création de nouveaux comités techniques paritaires. Il s'agit du comité technique paritaire central placé auprès du directeur des ressources humaines au sein du Secrétariat général et des comités techniques paritaires spéciaux des nouveaux services.

Par ailleurs, le mandat des membres de certains CTP de services déconcentrés ou d'établissements publics arrive prochainement à échéance et ces instances doivent donc être rapidement renouvelées.

S'agissant des modalités de composition de ces instances, il convient d'organiser une consultation directe des personnels en application de l'article 11 alinéa 2 du décret 82-452 du 28 mai 1982 modifié relatif aux comités techniques paritaires (CTP).

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint l'instruction relative aux modalités d'organisation de ces scrutins prévus le 29 janvier **2009** pour déterminer les organisations syndicales appelées à représenter le personnel au sein de ces instances.

J'attire votre attention sur le fait que les agents affectés en administration centrale seront appelés à voter deux fois : pour le CTPC d'administration centrale et pour le CTPS de leur service.

Il vous appartient de prendre, en concertation avec les organisations syndicales locales, les mesures d'organisation nécessaires et d'assurer la diffusion qui convient au présent document.